



LES CONSULTATIONS			
Date (s) de la ou des rencontres	Heure et durée (de quelle heure à quelle heure)	Lieu de la consultation	Total de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents)
1. 12 oct. 2016	De 19 h à 21 h	St Brigid's School 50, Woodmount Ave Toronto	200
Forme : Présentations des conférenciers, discussions de groupe animées et séance de questions et de réponses animées. Le groupe était animé par le député Nathaniel Erskine-Smith, et comprenait : <ul style="list-style-type: none">- Jane Hilderman, directrice générale, Samara Canada;- Dennis Pilon, professeur de sciences politiques à la York University;- Mark Holland, député d'Ajax, secrétaire parlementaire, ministère des Institutions démocratiques. Après une brève présentation du groupe, l'auditoire a remis des questions à l'animateur pour qu'elles soient posées au groupe. Les participants ont aussi eu l'occasion de discuter avec le député Nathaniel Erskine-Smith une fois les échanges terminés, tandis que les électeurs étaient invités à transmettre leurs idées par courriel.			
LES SUJETS ABORDÉS (sommaire)			
Modes de scrutin X	Changement au mode de scrutin actuel X	Participation électorale X	Accessibilité et inclusion X
Vote obligatoire X	Vote en ligne X	Représentation locale X	Autre (veuillez spécifier) X

QUESTIONS DE DISCUSSION
Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (bénéfices/défauts)? Les participants ont-ils l'impression que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats? (limite suggérée : 500 mots)
<p>Un certain nombre de participants appuyant le mode de scrutin actuel, mais une forte majorité d'entre eux ne croyait pas que leurs votes étaient équitablement représentés dans le cadre du système actuel.</p> <p>D'autres participants ont soulevé des préoccupations supplémentaires en ce qui a trait au système actuel, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">- il n'encourage pas l'établissement d'un consensus; par exemple :<ul style="list-style-type: none">- avec le système de partis, la plupart des échanges butent sur des positions contradictoires « pour » ou « contre », de sorte qu'il n'encourage pas l'établissement d'un consensus au cas par cas. Comment la réforme électorale pourrait-elle régler ce problème? (Andy et Marilyn M.);- il encourage le vote stratégique; par exemple :

Veuillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél. : 613-992-3150; fax/télécopieur : 613-947-3089; ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

- les Canadiens devraient se sentir libres de voter pour le parti qui répond le mieux à leurs besoins, ce qui améliorerait la participation électorale (la famille T.);
- il ne reflète pas exactement la représentation populaire comme il le devrait; par exemple :
 - pour que « chaque vote compte », il faut que la population soit équitablement représentée. Malgré l'ajout de circonscriptions en 2015, nous n'arrivons pas encore à bien représenter la population. Ainsi, les municipalités sont sous-représentées. La représentation proportionnelle n'y changera rien. Que fait le Comité pour régler ce problème? (Charles B.)

Quelles sont les alternatives au système actuel qui ont été discutées? Les participants ont-ils déterminé des caractéristiques spécifiques qui leur importent dans un système électoral (p. ex. la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)? (limite suggérée : 500 mots)

Un certain nombre de différentes solutions ont été abordées et un échantillon de bulletin de vote a été présenté à l'auditoire, dont le vote de remplacement, la représentation proportionnelle, la représentation proportionnelle mixte et le scrutin à vote unique transférable.

Les participants ont aussi proposé d'autres modes, notamment la représentation proportionnelle par le « meilleur deuxième », version hybride fondée sur différents systèmes électoraux urbains versus ruraux et le maintien du nombre actuel de sièges, mais en accordant aux différents députés un droit de vote pondéré de manière à leur accorder un pouvoir proportionnel au vote populaire.

En fonction du sondage réalisé à la fin de la rencontre et de la correspondance reçue sur la question, le système mixte avec compensation proportionnelle (SMCP) était clairement le mode préféré parmi les gens qui avaient émis une opinion, suivi du mode à vote unique transférable (VUT). Nombre des personnes en faveur du SMCP affirmaient aussi privilégier le recours à des bulletins de vote selon la préférence dans le cadre de ce système; par exemple :

— « [Il faudrait adopter] un mode mixte, reposant sur un choix de préférence et la proportionnalité. L'avantage du choix de préférence, c'est que le représentant le meilleur ou le plus populaire est toujours élu dans chaque circonscription. Pour ce qui est de la représentation proportionnelle, c'est que le Parlement représente toujours au mieux tous les Canadiens. Il serait facile d'avoir le meilleur des deux mondes, en permettant de faire un premier, puis un second et un troisième choix, etc., à même le bulletin de vote. » (Becky L.)

Sans égard au système, une très grande majorité des participants et des intervenants favorise l'adoption d'une forme ou une autre de représentation proportionnelle. D'ailleurs, les gens en faveur d'une certaine forme de représentation proportionnelle ont organisé d'efficaces campagnes de correspondance avec les intervenants.

En ce qui concerne les caractéristiques particulières, les participants ont indiqué que les facteurs suivants revêtaient une importance certaine :

— Proportionnalité supérieure entre les intentions des électeurs et l'équilibre du pouvoir à l'Assemblée législative. Là encore, nombre des commentaires émis lors de la rencontre et dans la correspondance appuyaient ce facteur.

— Une solide représentation locale et un lien avec les électeurs locaux; par exemple :

— « La représentation régionale est tout aussi importante et un député devrait toujours être affecté à notre région. » (Chris R.)

— « Je suis en faveur du SMCP – système mixte à compensation proportionnelle – parce qu'il conserve un élément que je souhaite maintenir, un lien local avec le député fédéral. » (Leanne M.)

— Un système qui favorise la coopération et l'établissement d'un consensus ainsi qu'une augmentation de la participation des femmes et des membres de minorités à titre de représentants politiques; par exemple :

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
 131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
 Tel/tél. : 613-992-3150; fax/télécopieur : 613-947-3089; ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

— « J'ai vécu à l'étranger où des formes de représentation proportionnelle (RP) étaient implantées; je trouvais que les divers systèmes de RP (VUT, MC) font en sorte que chaque vote est important, encouragent l'établissement d'un consensus entre les divers partis politiques et les diverses opinions, et peuvent favoriser un accroissement de la participation des femmes et des membres des minorités à titre de représentant politique. » (Sara E.)

— Un système à liste ouverte, si jamais une forme de RP était adoptée. Il existe un consensus voulant que les partis soient importants, mais qu'ils exercent déjà un degré de contrôle suffisant.

Les participants ont-ils discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas s'engager dans le processus démocratique? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs? (limite suggérée : 500 mots)

Un petit nombre de participants ont soulevé des préoccupations quant à l'accessibilité, et il ne fait aucun doute que tous les électeurs devraient être en mesure de voter lors des élections. Tous étaient d'ailleurs d'accord avec les points suivants :

- Élections Canada devrait permettre aux électeurs de remplir un bulletin de vote dans n'importe quel bureau de scrutin d'une circonscription donnée;
- la journée des élections devrait être un congé pour favoriser une plus grande participation.

Un certain nombre d'intervenants nous ont écrit pour soulever la question du droit de vote des expatriés. Toutes les lettres reçues sur ce sujet étaient fortement en faveur de la restauration des droits des Canadiens vivant à l'étranger de voter lors des élections fédérales. Par exemple, une personne a écrit ce qui suit :

- « J'ai voté pour les Libéraux lors des dernières élections un peu en raison de l'engagement du parti à respecter l'article 3 de la Constitution qui stipule que : "Tout citoyen canadien a le droit de vote et est éligible aux élections législatives fédérales ou provinciales." Comme vous pouvez le constater, il n'est nullement fait mention du lieu de résidence. Veuillez appuyer le droit de vote des expatriés. » (Allen J.)

Les participants sont-ils d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.) (limite suggérée : 500 mots)

Les opinions étaient partagées quant au vote obligatoire et la question n'a pas été discutée à fond.

Les participants ont-ils discuté de la possibilité de voter en ligne? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.) (limite suggérée : 500 mots)

Le vote en ligne a été abordé. Une majorité de participants et des personnes qui nous ont fait part de leurs commentaires appuyaient l'idée de la possibilité de voter en ligne, à la condition que le gouvernement puisse garantir la sécurité du scrutin; par exemple :

- « J'espère aussi qu'on tiendra compte de diverses considérations en ce qui concerne le vote en ligne sécuritaire, notamment du point de vue environnemental (épargner des arbres), politique (prise de décision rapide) et de l'accomplissement personnel (pourrait accroître la participation des électeurs; pourrait-on ou devrait-on imposer une amende aux électeurs qui ne votent pas, comme c'est le cas en Australie?). » (Wayne C.)
- « J'aime bien l'idée du vote en ligne, nous avons pu voter en ligne lors des élections municipales et ce fut très facile. Toutefois, le risque de fraude me préoccupe particulièrement. Il faudrait que les mesures de sécurité soient très solides (est-ce toutefois encore possible de nos jours?). Je crois que d'organiser les élections lors d'un congé ou de la fin de semaine, ce serait toute une amélioration. D'autres options de vote évoluées pourraient aussi faciliter les choses. Si nous avons accès à ces éléments, je ne crois pas qu'il serait nécessaire d'offrir le vote en ligne... et il y a toujours le risque omniprésent de fraude. » (Tom S.)

D'autres sujets majeurs ont-ils été discutés par les participants? (c.-à-d. référendum, la représentation des femmes et des minorités, l'accessibilité, le taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél. : 613-992-3150; fax/télécopieur : 613-947-3089; ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

Certains intervenants étaient en faveur d'un référendum; par exemple :

- « Selon moi, et selon nombre de personnes qui ont déjà envisagé la réforme électorale, tous les citoyens devraient voter. Le gouvernement et les autres élus élaboreraient des idées, mais tous les Canadiens qui sont en âge de voter devraient donner leur accord dans le cadre d'un vote national. Toutes les autres nations ont adopté une telle procédure et je suis certain que le Canada fera de même. Autrement, ce serait renier la démocratie. » (Stephen P.)
- « Je vous écris à titre d'électeur pour m'opposer fortement à la proposition de votre gouvernement de modifier le système électoral sans procéder à un référendum. Comme vous le savez, le mode de scrutin actuellement en vigueur au Canada est en place depuis plus d'un siècle et nous a toujours bien desservis. Je m'oppose tout particulièrement à la proposition de votre parti de modifier un élément si fondamental de la démocratie canadienne sans avoir obtenu l'autorisation de la population du pays. » (Roger P.)

Il existe un consensus voulant que le processus doive non seulement être légitime, mais soit aussi perçu comme tel par les Canadiens. Quoi qu'il en soit, seule une minorité des correspondants qui nous ont écrit considérait qu'un référendum était nécessaire, et les commentaires reçus à nos bureaux sur la réforme électorale allaient dans le même sens.

D'autres préfèrent que les parlementaires étudient la question pour en venir à une décision; par exemple :

- « Respectez l'engagement de votre gouvernement de modifier le système sans faire de référendum, pour plutôt en promettre un après quelques années d'expérience avec le système qui aura été adopté. » (Bob K.)
- « Vous avez demandé mon opinion sur le "processus approprié" qui permettrait de procéder à cette réforme. Je crois que les consultations menées à l'échelle du pays, c'est une très bonne idée. Je ne suis toutefois pas en faveur d'un référendum. Je crois que toute la question de la réforme électorale est très complexe et requiert une étude approfondie. Cette dernière est menée en comité parlementaire, qui transmettra ses conclusions au Parlement, afin que ce dernier prenne la décision qui s'impose. » (Aby et Bob R.)
- « De grâce... dites NON à un référendum sur la réforme électorale! Je préfère que nos représentants élus s'occupent de la question. Il semble que de bonnes idées soient déjà sorties des discussions menées entre les partis. » (Elizabeth M.)

De nombreuses personnes croient que les recommandations du Comité constituent le processus le plus équitable, à la condition qu'on puisse en venir à un consensus, étant donné qu'aucun parti ne détient une majorité au Comité. D'autres ont soulevé la possibilité d'un vote à la majorité qualifiée à la Chambre des communes. Ce qui est préoccupant avec ces deux options, c'est que le Parti libéral profite de l'occasion pour modifier unilatéralement notre système électoral à son avantage.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET PRINCIPAUX COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS (limite suggérée : 1000 mots)

Voici un résumé des principaux commentaires et des principales recommandations des participants et des intervenants :

- 1) Le gouvernement devrait respecter son engagement voulant que les élections de 2015 aient été les dernières menées selon le système majoritaire uninominal à un tour (SMUT).
- 2) Le système mixte à compensation proportionnelle (SMCP) était le plus populaire parmi les personnes qui avaient exprimé leur opinion, dans les lettres reçues ainsi que lors du sondage réalisé après la rencontre du 12 octobre. Beaucoup de personnes hésitent aussi entre le SMCP et le VUT, tout en exigeant quand même une certaine forme de répartition proportionnelle. De façon générale, on s'entend pour dire que le SMUT est dépassé et que le nouveau mode de scrutin devra assurer la proportionnalité ainsi qu'une efficace représentation locale.
- 3) Un référendum n'est pas nécessaire, mais les Canadiens doivent avoir confiance dans la légitimité du processus. Cela signifie que le Parti libéral ne peut passer unilatéralement à l'action sans avoir des appuis

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél. : 613-992-3150; fax/télécopieur : 613-947-3089; ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

à l'extérieur du caucus, soit en obtenant le soutien des autres partis par l'entremise d'un comité parlementaire ou dans le cadre d'un vote à la Chambre des communes.	
Soumission du rapport au Comité spécial de la réforme électorale (ERRE)	Date : 14 octobre 2016
Signature du (de la) député (e)	Nathaniel Erskine-Smith

Les rapports doivent être soumis aux greffiers du Comité au plus tard le vendredi 14 octobre 2016, dans les deux langues officielles.

Veillez noter que le présent document est à titre indicatif seulement et qu'il peut être modifié ou adapté à votre guise. Les rapports soumis seront publiés sur le site Web du Comité.

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél. : 613-992-3150; fax/télécopieur : 613-947-3089; ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016